Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20261006-D2026_89-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Délibération 2026_89

L'an deux mil vingt-six , le six octobre à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le premier octobre, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël , Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Monsieur DAUMER David, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Madame LE BOULER Sabrina (pouvoir à CONAN Patricia)
Absents : Madame PEDRONO Vanessa, Madame LIDURIN Christelle (arrivée à 20h14)
Secrétaire : Madame LECLERRE Vanessa

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 20 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 21

LOTISSEMENT RESIDENCE CHATEAU2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE (PST)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de PLUMELIN a engagé la création du Lotissement Résidence Chateau2 en 2020. Ce projet vise à la création d'un lotissement communal, composé de 16 lots proposés à la vente à destination des particuliers. Les surfaces des lots varient de 438m2 à 844m2.
Par délibération 2020-71, le conseil municipal a validé le projet au stade APD et autorisé le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour le dépôt du permis d'aménager.
Par délibération 2021-10 du 16 février 2021, le prix de vente des terrains a été fixé à trente euros TTC/m2.

Le coût de l'opération d'aménagement s'élève à 377 959,30€ HT,
Les recettes engrangées par la vente des terrains s'élèvent à 230 608,26 € HT augmentées par une participation de Morbihan Energie pour l'éclairage public de 799,91 € HT.
Les travaux de voirie définitive sont estimés à 116 955.50€ HT et validés au stade APD par délibération D2026_83 : le marché de travaux est actuellement en cours de consultation auprès des entreprises pour un planning prévisionnel de travaux réalisés fin 2026 et 1er semestre 2027.

Le bilan financier provisoire du lotissement fait apparaître un déficit de 146 551,13 € HT :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Acquisition de terrain	36 611,45 €	Vente de terrains	230 608,26 €
Etudes et maîtrise d'œuvre	27 056,80 €	Morbihan Energie	799,91 €
Travaux	314 291,05 €		
TOTAL	**377 959,30 €**	**TOTAL**	**231 408,17 €**
		DEFICIT	**146 551,13 €**

Le dispositif d'attribution du PST prévoit une possible éligibilité de la subvention PST lorsque les opérations d'un lotissement d'habitations sont déficitaires.

Il est ainsi proposé d'approuver le plan de financement prévisionnel global suivant :

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
Acquisitions immobilières (terrain)	36 611.45 €	10%	Vente de terrains	230 608.26 €	61%
Aménagement / Voirie provisoire			Europe		0%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre	22 656.80 €	6%	Etat		0%
Travaux	201 735.55 €	53%	Region		0%
Aménagement/Voirie définitive			Département (PST)	43 965.34 €	12%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre	4 400.00 €	1%	Autres financeurs (à préciser)		
Travaux	112 555.50 €	30%	Morbihan Energie	799.91 €	0.2%
			Autofinancement	102 585.79 €	27%
TOTAL DES BESOINS	377 959.30 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	377 959.30 €	100%

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20261006-D2026_89-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 20 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le descriptif des opérations ci-dessus présentées, ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif PST, pour un montant équivalent à 30% du déficit définitif calculé ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'instruction et à l'obtention de cette subvention, et à engager toutes les démarches afférentes à la réalisation du projet ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions budgétaires pour assurer le financement de l'opération ;

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

